



Litige sur achat citroen picasso

Par **fadana**, le **01/12/2009** à **19:29**

Bonjour,

Je viens d'acheter une voiture picasso dont je me suis rendu compte apres la vente de multiples réparation à faire et du manque du controle technique.

J'ai fait oposition au cheque et pris contact avec le vendeur pour l'en aviser et soit reprendre le véhicule ou faire un sérieu rabais ur le prix.

Hors depuis tous mes messages reste sans reponses.

Que puis je faire car la voiture et a mon nom.mais je n'ose rouler avec.
et que le vendeur ne donne plus signes de vie.

Merci de me répondre au plus tôt.